

**Le Président,**

- Vu le Code de l'Education ;
- Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ;
- Vu les statuts du laboratoire de Recherche « Sociétés & Humanités » -LARSH ;
- Vu le procès-verbal des élections à la direction du département CRISS du 21 janvier 2026 ;

**Arrête**

- Article 1** Délégation de signature est accordée à madame Ninon FORSTER, Directrice du Département « CRISS » du laboratoire LARSH pour engager les dépenses concernant le centre financier et centres de coûts du département d'un montant inférieur à 500 euros toutes taxes comprises, concernant les documents relatifs aux missions et aux déplacements des personnels y compris les autorisations d'utilisation du véhicule personnel d'un montant inférieur à 500 euros toutes taxes comprises, à l'exception des autorisations d'absence pour les déplacements à l'étranger, et concernant la certification du service fait lié à l'exécution de la chaîne de dépense.
- Article 2** Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché dans les locaux du LARSH et publié sur le site internet au recueil des actes administratif.
- Article 3** Le Directeur du LARSH et l'agent comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

fait à Valenciennes, le 22 janvier 2026

Le Président de l'Université Polytechnique Hauts de France

Abdelhakim ARTIBA

**SPECIMEN de signature  
Ninon FORSTER**

